

## **Centre Communal d'Action Sociale**

C'est le département qui a la charge des actions sociales en direction des personnes âgées, notamment les aides financières.

La commune à travers le CCAS propose des services supplémentaires :

- Colis de Noël offerts au plus de 65 ans résidant sur la commune.
- Repas des anciens (19 février 2012)
- Prise en charge d'une partie des frais de carte de transport scolaire : 15 €/élève des collèges, lycées et CFA. Il suffit d'en faire la demande à la mairie.

Son rôle est aussi d'être à l'écoute de ceux qui rencontrent des problèmes dans leur vie quotidienne. Il peut donner des conseils, servir de relai avec l'administration. Il est à la disposition de tous les citoyens...en toute confidentialité.

Le CCAS reçoit une subvention de la commune. Il peut également recevoir des dons.